

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	7
PROPOS INTRODUCTIFS – LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L’UNION EUROPÉENNE DIX ANS APRÈS, par Romain TINIÈRE	11
I. LE RÉFÉRENTIEL	13
A. Une Charte à droit (quasi) constant	13
B. Un instrument encore jeune.....	15
II. DES OBJECTIFS PARTIELLEMENT ATTEINTS	16
A. Les apports de la Charte	16
B. Un constat à relativiser.....	19
III. PISTES D’EXPLICATION	22
A. Une Charte peu lisible.....	22
B. Une Charte à la valeur ajoutée discutable.....	24

PARTIE 1

BILAN

LA DISTINCTION DES ARTICLES 7 ET 8 DE LA CHARTE DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR DE JUSTICE DE L’UNION EUROPÉENNE, par Ludovica ROBUSTELLI.....	29
I. UNE LENTE PRISE DE CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ D’OPÉRER UNE DISTINCTION ENTRE LES ARTICLES 7 ET 8 DE LA CHARTE.....	32
A. Des débuts incertains pour la distinction des articles 7 et 8 de la Charte.....	32
B. Une distinction ayant pour finalité la recherche de l’« effet utile » des articles 7 et 8 de la Charte.....	34

II. LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS DES INDIVIDUS : UNE CONSÉQUENCE DE L'ÉMANCIPATION DE L'ARTICLE 8 DE LA CHARTE	36
A. L'application des garanties procédurales du droit à la protection des données personnelles : une plus-value de l'article 8 de la Charte.....	36
B. L'effacement de la Charte à la faveur du droit dérivé : une protection toujours renforcée ?.....	38
CONCLUSION	40
 L'APPLICATION DE LA CHARTE AU DROIT DE LA COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE : UN BILAN EN TROMPE-L'ŒIL, par Ludovic PAILLER.....	41
I. PERSPECTIVES D'UNE APPLICATION EFFECTIVE.....	45
A. Interprétation éclairée du droit dérivé.....	45
B. Renvoi opportun au droit national.....	47
II. ARTIFICES DE L'APPLICATION EFFECTIVE.....	50
A. Neutralisation des conflits verticaux	50
B. Médiation du conflit horizontal	53
 LA DILUTION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES RÈGLES RELATIVES AUX LIBERTÉS DE CIRCULATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR, par Mathieu COMBET	57
I. UNE UTILISATION VERTICALE DE LA CHARTE LIMITÉE	60
A. Une applicabilité de principe de la Charte	60
1. Une applicabilité reconnue	61
2. Une applicabilité conditionnée.....	63
B. Une application extrêmement limitée	67
1. Une application autonome rejetée des dispositions de la Charte	67
2. Une application autonome strictement encadrée des dispositions de la Charte	71

II. UNE UTILISATION HORIZONTALE DE LA CHARTE SUSPENDUE.....	73
A. Une invocabilité horizontale limitée	73
B. L'effet potentiellement dynamique de la Charte	79
 LA CHARTE ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE PÉNALE	
« DU POTENTIEL, MAIS PEUT MIEUX FAIRE ? », par Juliette TRICOT....	85
I. LES USAGES DE LA CHARTE : UN POTENTIEL SOUS-EMPLOYÉ ?.....	86
A. Les articles mobilisés.....	87
B. Les domaines investis.....	90
C. Les effets produits	90
II. LES ATTENTES SUSCITÉES PAR LA CHARTE : UN POTENTIEL SURESTIMÉ ?.....	91
A. Le rééquilibrage de la coopération européenne	93
B. Le relai des garanties procédurales européennes.....	98
C. L'horizon de la protection des droits fondamentaux en matière pénale	101
 L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE EN DROIT DU TRAVAIL, par Julien ICARD.....	
I. L'INVOCABILITÉ CLASSIQUE DE LA CHARTE EN DROIT INTERNE DU TRAVAIL.....	105
A. L'interprétation du droit interne du travail	105
B. L'appréciation de la validité du droit interne du travail	108
II. L'INVOCABILITÉ COMBINATOIRE DE LA CHARTE EN DROIT INTERNE DU TRAVAIL.....	113
A. Les prémices.....	113
B. Les potentialités.....	117
 LA CHARTE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, par Patrick THIEFFRY... 123	
I. DE VAINES TENTATIVES DE MODÉRATION DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	124
A. Des prétentions manifestement hors de propos.....	124
1. Les moyens écartés sommairement	124

2. Des invocations hors champ de compétence européenne	126
B. L'inaptitude de certains droits substantiels à s'opposer à la politique de l'environnement	127
1. Le droit de propriété	127
2. Le principe d'égalité	129
II. UNE CONTRIBUTION RELATIVE À LA CAUSE ENVIRONNEMENTALE	131
A. Le niveau élevé de la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement	131
B. Les droits procéduraux au soutien du palliatif démocratique de l'inertie des autorités publiques.....	133
1. L'effectivité des droits procéduraux en matière environnementale	134
2. L'effectivité de la sanction d'un droit environnemental substantiel.....	139
 LA VULNÉRABILITÉ DANS LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE, par Tania RACHO	143
I. AU CŒUR DE LA VULNÉRABILITÉ : LA DIGNITÉ HUMAINE.....	145
A. Dignité humaine et vulnérabilité des étrangers dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne	146
B. Dignité et vulnérabilité : une obligation positive à la charge des États	148
II. L'ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DE LA VULNÉRABILITÉ PAR LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE	149
A. La vulnérabilité d'une catégorie de personnes	150
B. La vulnérabilité fondée sur l'intersectionnalité.....	151
C. La vulnérabilité prise en compte subjectivement.....	152
 LA CHARTE ET L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION EUROPÉENNE. DU DÉNI À L'ACCEPTATION ?, par Thomas DESTAILLEUR	155
I. LES MANIFESTATIONS RESTREINTES DE LA CHARTE DANS L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION	157

A. Une approche systémique imparfaite des garanties des tiers concernés par des mesures restrictives	158
B. Le renouvellement des enjeux par les accords internationaux.....	161
II. LES INCERTITUDES PESANT SUR LES FONCTIONS DE LA CHARTE DANS L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'UNION.....	165
A. Une alternance entre logique hiérarchique et mise en balance des intérêts en présence.....	165
B. Une clarification attendue sur la mise en œuvre <i>ratione loci</i> de la Charte.....	167
CONCLUSION	170
MESURER LES USAGES ET NON USAGES DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX PAR LE JUGE ADMINISTRATIF (2009 – 2019) LE JUGE ADMINISTRATIF EST-IL INDIFFÉRENT À LA CHARTE EUROPÉENNE ?, par Serge SLAMA et Mayeul KAUFFMANN	171
1. Présentation du corpus collecté.....	174
2. Méthodologie de traitement automatique du corpus de décisions avec analyse statistique.....	175
3. Premiers résultats suivant la méthode artisanale et manuelle : l'indifférence quasi-totale du juge administratif à l'invocation de la CDFUE	184
4. Résultats possibles de la méthode par TAL	196
LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX ET LES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION EUROPÉENNE : DE LA SUBORDINATION À LA CONCRÉTISATION, par Laetitia GUILLOUD-COLLIAT.....	203
I. DU DISCOURS À L'ACTION : ASSURER LA NON-VIOLATION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX PAR LES ACTES LÉGISLATIFS DANS L'UNION EUROPÉENNE.....	205
A. Le développement par la Commission de mécanismes d'intégration <i>ex ante</i> de la Charte dans les actes législatifs de l'Union européenne.....	206
B. La prise en compte complémentaire des droits fondamentaux par les co-législateurs	209

II. DE LA SUBORDINATION À LA VALORISATION : CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE LA CHARTE PAR LES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION EUROPÉENNE.....	211
A. L'amélioration des mécanismes de contrôle existants.....	212
B. Le développement de mécanismes de valorisation de la Charte	214
LE RESPECT DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX	
DANS LA LÉGISLATION SECONDAIRE DE L'UNION, par Sylvain THIERY...	217
I. LA MOBILISATION CONTRASTÉE DE LA CHARTE AU SEIN DE LA LÉGISLATION SECONDAIRE	220
A. La visibilité donnée aux droits fondamentaux dans la législation secondaire grâce à la Charte.....	221
1. L'apparition des droits fondamentaux dans les actes de législation secondaire.....	221
2. La promotion des droits fondamentaux dans les actes de législation secondaire.....	223
B. Le contrôle limité des droits fondamentaux dans la législation secondaire malgré la Charte	225
1. Le contrôle juridictionnel du respect des droits fondamentaux	225
2. Le contrôle institutionnel du respect des droits fondamentaux	228
II. LA MOBILISATION PERFECTIBLE DE LA CHARTE AU SEIN DE LA LÉGISLATION SECONDAIRE	229
A. L'intégration attendue des droits fondamentaux au sein de la législation secondaire.....	229
1. Un affichage des droits fondamentaux dans l'élaboration de la législation secondaire.....	230
2. Une considération des droits fondamentaux dans l'élaboration de la législation secondaire.....	231
B. L'intégration timide des droits fondamentaux au sein de la législation secondaire.....	233
1. Le bilan statistiquement contrasté de l'application de la Charte dans la législation secondaire	233
2. Les perspectives d'avenir possibles de l'application de la Charte dans la législation secondaire	234

LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE – UN INSTRUMENT VIVANT AU NIVEAU NATIONAL ?, par Michael O'FLAHERTY	237
LE RÔLE JOUÉ PAR LE MÉDIATEUR EUROPÉEN DANS LE CONTRÔLE NON-CONTENTIEUX DES DROITS FONDAMENTAUX, par Marta HIRSCH-ZIEMBSKA.....	243
I. LA RÉDACTION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE ET LE RÔLE DU MÉDIATEUR EUROPÉEN	244
II. LE RÔLE UNIQUE DES MÉDIATEURS DANS LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX	245
CONCLUSION	248

PARTIE 2

EXPLICATIONS

L'ARTICLE 52, PARAGRAPHE 3, DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX : UN DISCOURS SANS LA MÉTHODE DE GESTION DES RAPPORTS DE SYSTÈMES ENTRE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX ET LA CEDH ?, par Sarah TABANI.....	251
I. UN BILAN GLOBALEMENT MITIGÉ DE L'UTILISATION DU MÉCANISME DES DROITS CORRESPONDANT.....	252
A. La faible utilisation formelle du mécanisme par la Cour de justice	252
B. Une volonté d'autonomisation se caractérisant par l'utilisation indirecte mais substantielle du mécanisme par la Cour de justice.....	256
II. LES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES DANS LA MOBILISATION DU MÉCANISME SE DÉGAGEANT DE LA PRATIQUE JURISPRUDENTIELLE DE LA COUR DEPUIS 2016	259
A. Un instrument de plus en plus mobilisé depuis l'arrêt <i>Avotins contre Lettonie</i> de la Cour européenne des droits de l'homme.....	259
B. Les évolutions identifiables démontrant une utilisation effective du mécanisme	261
PROPOS CONCLUSIFS.....	267

DIX ANS DE (IN)COHÉRENCE JURISPRUDENTIELLE ENTRE LA CJUE ET LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME EN MATIÈRE DE RESTRICTIONS AUX DROITS FONDAMENTAUX DE LA CHARTE : À L'IMPOSSIBLE NUL N'EST TENU ?, par Stéphanie U. COLELLA.....	269
I. BILAN DE DIX ANS DE (IN)COHÉRENCE JURISPRUDENTIELLE.....	271
A. La qualité variable des bases légales.....	272
B. La diversité des finalités admissibles.....	275
II. EXPLICATIONS ET PERSPECTIVES.....	279
A. Un degré de contrôle variable.....	279
B. Des modes de saisine différents.....	281
CONCLUSION : À L'IMPOSSIBLE, NUL N'EST TENU ?.....	282
LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE : QUELQUES PERSPECTIVES COMPARÉES, par Aurélie LAURENT	285
I. LA CARTOGRAPHIE MISE À JOUR DU CHAMP D'APPLICATION MATÉRIEL DE LA CHARTE.....	289
A. Dans les méandres de l'interprétation de l'article 51(1) de la Charte	289
B. La confluence des articles 47 de la Charte et 19(1), alinéa 2, TUE : un élargissement supplémentaire du champ des droits fondamentaux de l'Union européenne	292
II. L'EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE À LA LUMIÈRE DE L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINE	297
A. Le long chemin vers l'application des droits et libertés américains aux États	297
B. Vers le franchissement d'un Rubicon fédéralisateur en Europe ?	301
L'INVOCABILITÉ DES DROITS SOCIAUX, EN PRINCIPES, par Lencka POPRAVKA	305
I. LA MISE EN VALEUR D'UNE INÉGALITÉ DE FAIT ENTRE LES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS DU TERME PRINCIPE.....	307
A. La vision à l'origine valorisante de la notion de principe	307

B. La dévalorisation de l'effectivité des principes de la Charte	309
II. UNE EFFECTIVITÉ RÉELLE PLUS NUANCÉE	311
A. La délicate définition des principes.....	311
B. L'utilisation complémentaire du titre « Solidarité » de la Charte par le juge national français	314
 LA PROTECTION DU « CONTENU ESSENTIEL » DES DROITS GARANTIS PAR LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE, par Sébastien PLATON	 317
I. CONTRÔLE DE L'ATTEINTE AU CONTENU ESSENTIEL ET CONTRÔLE DE PROPORTIONNALITÉ DANS LE RAISONNEMENT DE LA COUR DE JUSTICE.....	320
A. La distinction variablement claire entre contrôle de l'atteinte au contenu essentiel et contrôle de proportionnalité dans le raisonnement de la Cour de justice	321
B. Le contenu essentiel, part indérogeable des droits fondamentaux.....	325
II. L'IDENTIFICATION DU CONTENU ESSENTIEL DES DROITS	329
A. Le respect du contenu essentiel comme condition du contrôle de proportionnalité	330
1. Absence d'atteinte au contenu essentiel et ingérence partielle	330
2. Absence d'atteinte au contenu essentielle et ingérence conditionnelle.....	332
3. Essai de synthèse : le contrôle de l'atteinte au contenu essentiel, un contrôle de la possibilité d'un contrôle de proportionnalité	334
B. Le contenu essentiel comme noyau dur : la ligne atomiste.....	335

PARTIE 3

PERSPECTIVES

L'ARTICLE 41 COMME SOURCE D'UNE HARMONISATION DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE NON CONTENTIEUSE : LA LIMITATION DU CHAMP DES POSSIBLES ?, par Emilie CHEVALIER ...	341
I. L'ABSENCE DE REMISE EN CAUSE DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES PAR L'ARTICLE 41 DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX.....	343
A. L'existence d'une compétence pour une harmonisation des règles applicables à l'administration européenne.....	344
B. L'identification d'une compétence pour une harmonisation des règles nationales.....	346
II. L'ARTICLE 41 DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX, FONDEMENT D'UNE CONVERGENCE DES GARANTIES ENCADRANT L'ACTION ADMINISTRATIVE	348
A. Une mobilisation généralisée de l'article 41 de la Charte comme fondement de limitation à l'action administrative ..	349
B. L'article 41 de la Charte, un substitut à un processus d'harmonisation ultérieur ?.....	352
CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSTITUTIONNALISATION. VIRTUALITÉS ET RÉALITÉ, par Christophe MAUBERNARD	357
I. LA CHARTE COMME INSTRUMENT DE L'AUTONOMIE DE L'ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION ET DE LA CONSTITUTIONNALISATION DES DROITS	359
A. Un rehaussement ambivalent des droits fondamentaux	360
1. Un rehaussement constitutionnel potentiellement étendu	360
2. Une constitutionnalisation en apparence partielle des droits ?.....	361
B. La constitutionnalisation de l'ordre juridique de l'Union.....	365
1. Une constitutionnalisation judiciaire.....	365
2. Les limites de la constitutionnalisation par la Charte...	368

II. LA CHARTE COMME INSTRUMENT D'ÉMERGENCE D'UNE TRADITION CONSTITUTIONNELLE DE L'UNION EUROPÉENNE	369
A. Une histoire vivante de la protection des droits fondamentaux.....	370
B. Une identité constitutionnelle européenne subsidiare.....	371
CONCLUSION	374
 L'EXTENSION DE LA TITULARITÉ DES DROITS ET PRINCIPES CONSACRÉS PAR LA CHARTE, par Claire VIAL.....	 377
I. UNE EXTENSION NÉCESSAIREMENT CONDITIONNÉE	382
A. L'évolution du droit de l'Union	382
B. L'évolution des droits nationaux.....	385
II. UNE EXTENSION FORTEMENT LIMITÉE.....	389
A. Les contraintes relatives à la justiciabilité des principes	389
B. Les contraintes relatives à la recevabilité des recours	393
 GLOBALISATION DES SOURCES ET LIBERTÉ DE RELIGION DANS LA JURISPRUDENCE CJUE, par Gérard GONZALEZ	 399
I. LE DROIT DE LA CONVENTION EUROPÉENNE COMME SUBSTRUCTION DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR DE JUSTICE SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION.....	400
A. Unicité de la définition de la liberté de religion au fondement de la jurisprudence des deux Cours européennes	400
B. Contrôle des restrictions à la liberté de religion ou des différences de traitement.....	405
II. L'AUTONOMISATION RELATIVE DE LA CONSTRUCTION DE LA LIBERTÉ DE RELIGION AU SENS DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE.....	409
A. L'autonomisation assumée	409
B. La cohérence préservée.....	413

VERS UN RELÈVEMENT DU STANDARD DE PROTECTION EN MATIÈRE SOCIALE GRÂCE À LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ?, par Carole NIVARD.....	417
I. LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE COMME VECTEUR D'AFFRANCHISSEMENT DES LIMITES ENCADRANT LE CHAMP DE PROTECTION DE LA CDFUE.....	420
A. Développer le potentiel interprétatif de la Cour de justice par les références à la CSE.....	420
B. Développer l'influence de la CDFUE au dehors de son champ d'application.....	424
II. LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE COMME VECTEUR D'AFFIRMATION DES DROITS SOCIAUX DE LA CDFUE.....	428
A. La fondamentalisation des droits sociaux de la CDFUE	428
B. La densification normative des droits sociaux de la CDFUE.....	431